

# Communauté de Communes Adour Madiran COMMISSION ENVIRONNEMENT

Jeudi 16 novembre 2023 – 18h00

# FEUILLE DE PRESENCE

Jean-Marc LAFFITTE (Maire Labatut-Figuières)	P
Stéphane BARUTOT (CM Sarriac Bigorre)	A
Marc BORDIER (CM Estirac)	P
Stéphane BOULANGIER (CM Ponson debat-Pouts)	A
Elodie BOUMALHA (Maire Gensac)	A
Christian BOURBON (Maire Lascazères)	E
Antoine BRIGE (Adjoint Rabastens)	A
Richard CAILLEAU (CM Mingot)	A
Isabelle CARCHAN (Adjointe Mbg)	E
Patrick COUDOUGNES (1er adjoint Sarriac Bigorre)	P
Alain COUGET (CM Mingot)	P
Stéphanie COUSSAN (Lescurry)-Denis BONNECARRERE Suppl	A
Didier CUVELIER (Maire Mansan)	A
Nathalie DANNFALD (3ème Adjointe Lafitole)	A
Bruno DE ARCANGELIS	A
Louis DINTRANS (Maire Andrest)	P
Philippe DUHAMEL (Adjoint mairie de Vic en Bigorre)	représenté par Mme Chartrain
Maurice DUSSOLLIER (Maire Larreule)	P
Olivier FOURCADE (1° Adjoint St Sever Rustan)	A

Eric HAMET ( CM Ponson Debat Pouts)	A
Pascale LABEDENS (Maire Pujol)	P
Julien LACAZE (Maire Lamayou)	P
Sandra LE BERRE (Sedze Maubecq)-Marie LAUCHERE Suppl	A
Manuel MENDIZABAL (cm Estirac)	A
Alain MOULET (Adjoint Liac)	P
Evelyne NAPROUS (CM Marsac)	A
Pascal PAUL (CM Vic en Bigorre)	A
Charles ROCHETEAU (Maire BAZILLAC)	A
Bernard ROUSSIN (Maire Ansost)	A
Président et Vices-Présidents	
Frédéric Ré (Président)	E
Véronique Thirault (Vice-Président)	A
Jean Nadal (Vice-Président)	A
Roland Dubertrand (Vice-Président)	P
Robert Maisonneuve (Vice-Président)	P
Jean Pierre Curdi (Vice-Président)	E

# SOMMAIRE

---

## ➤ SPANC:

- Point sur le service
- Avis CU sans étude de sol
- Procédure de relance des ventes
- Ajustement grille tarifaire

# Point sur les ressources humaines et les activités

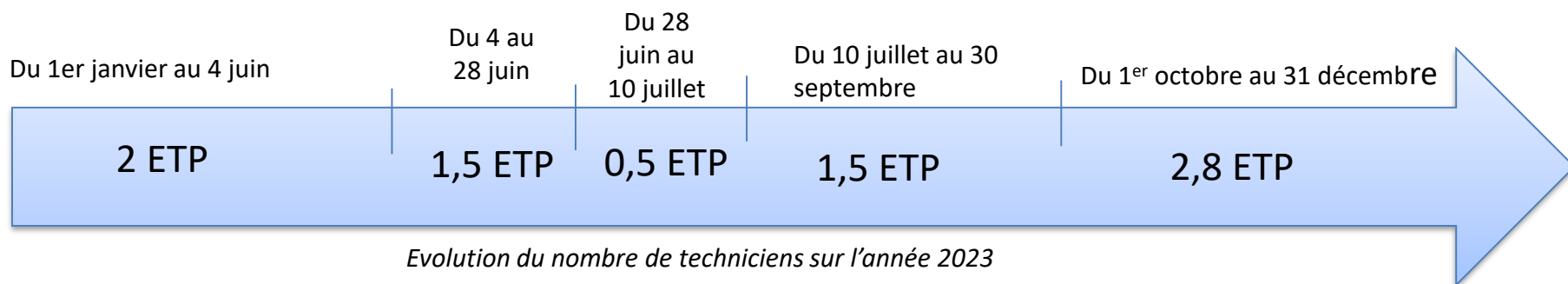
## RESSOURCES HUMAINES

Mai 2023, le technicien coordinateur de service annonce son départ

Fin Juin à octobre => 3,5 mois d'arrêt d'un technicien

Juillet => recrutement d'un CDD

24 septembre => retour de l'agent en congé parental



⇒ Les objectifs de l'année ne seront pas atteints

⇒ Le déficit annoncé début d'année, le sera encore davantage,

A ce jour 250 contrôles de fonctionnement effectués / 600  
+ baisse des dépôts de permis et de diagnostic de vente

# SPANC

## Avis CU Sans étude de sol

### Contexte :

Juillet 2023, la Préfecture interpelle la CCAM concernant un dossier dont le CU a été refusé en l'absence d'avis du SPANC.

Après analyse des services de la Préfecture,

Ce qu'il faut retenir :

\* chaque demande **d'avis au SPANC nécessite une étude de sol** (aucune possibilité de déroger)

\* L'avis du SPANC ne constitue pas une pièce obligatoire pour une demande de CU



# SPANC

## Avis CU Sans étude de sol

### Proposition:

### Simplification du règlement de service :

=> Se recentrer sur les missions du SPANC et non les typologies de dossiers

REGLEMENT DE SERVICE En vigueur	REGLEMENT DE SERVICE
CHAPITRE II : concerne les CU	Un SEUL chapitre : examen préalable de la conception
CHAPITRE III: concerne les PC et réhabilitations	

⇒ l'avis du SPANC ne pourra être donné que si le dossier est complet et comprend **une étude de sol obligatoire**

⇒ Dans le cas contraire, le SPANC continuera à fournir une attestation pour les CU indiquant qu'il ne peut se prononcer, non bloquante car l'avis du SPANC n'est pas une pièce obligatoire



# SPANC

## Procédure de relance des ventes

### Contexte :

Lors d'une vente d'un immeuble non raccordé au réseau d'assainissement non collectif, le SPANC est saisi pour réaliser un diagnostic de vente.

Lorsque le dispositif en place n'est pas complet ou efficient, la loi impose la mise en conformité de l'installation dans un délai d'un an suivant la vente.

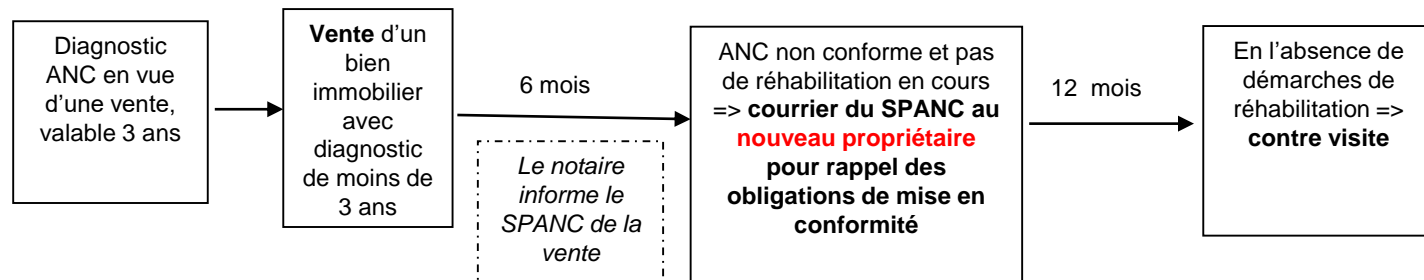
**=> Le SPANC doit s'assurer du respect de cette disposition**



# SPANC

## Procédure de relance des ventes

### Proposition de procédure :



#### NOTA :

- Si des démarches de réhabilitations sont engagées (dépôt d'un dossier auprès du service) = pas de contre visite
- La contre-visite se gère comme un contrôle de fonctionnement : avis de passage programmé envoyé par courrier – avis dans la boîte aux lettres – relance avec AR si pas de manifestation – refus facturé si pas de contre-visite
- Contre-visite renouvelée annuellement tant qu'aucune démarche n'est engagée

⇒ La procédure sera envoyée à toutes les mairies si validée  
⇒ Entraîne une modification du règlement de service pour inclure ces nouvelles dispositions

# SPANC

## Ajustement de la grille tarifaire

### En lien avec la contre-visite après vente:

Le tarif de contre-visite est déjà prévue dans la grille tarifaire, il s'agit de préciser le tarif en cas de refus.

A noter que la mise en œuvre de cette procédure de relance des ventes permettrait la création d'une recette nouvelle d'à minima 10 000 €, provenant de la facturation des contre-visites ou de l'instruction des dossiers de réhabilitation.



# SPANC

## ajustement de la grille tarifaire

En lien avec la contre-visite après vente:

=> Précision concernant le tarif 2

### TARIFS SPANC 2023

n°	Nature prestation	Tarifs
1	Contrôle de fonctionnement	120 €
2	Refus de contrôle de fonctionnement ou de <b>contrevisite après vente</b>	400 €
3	Contrôle de fonctionnement dans le cadre d'une vente	170 €
4	Instruction permis de construire	170 €
5	Contrôle de bonne exécution des travaux après permis de construire	150 €
6	Instruction pour réhabilitation volontaire	0 €
7	Contrôle de bonne exécution après réhabilitation volontaire	0 €
8	Instruction pour réhabilitation suite à une vente avec avis défavorable ou pour une installation avec obligation de travaux sous 4 ans	170 €
9	Contrôle de bonne exécution après réhabilitation suite à une vente avec avis défavorable ou pour une installation avec obligation de travaux sous 4 ans	150 €
10	Instruction certificat d'urbanisme avec étude particulière à la parcelle	50 €
11	Instruction certificat d'urbanisme sans étude particulière à la parcelle	0 €
12	Contrôle de bonne exécution des travaux sans demande préalable	320 €
13	Avis modificatif sur permis de construire ou réhabilitation	30 €
14	Contrevisite après vente (avec avis défavorable) suite à un courrier de relance (obligation de travaux sous 1 an après l'achat)	300 €



# SPANC

## Proposition méthode

**La règle n'évite pas des cas particuliers  
(financiers, sociaux, ...)**

=> Travail partenarial SPANC (élus & agents) /  
maire de la commune concernée / propriétaire  
pour apporter une solution adaptée à la  
problématique



# RELEVÉ DE DÉCISION

- Les études de sol au moment du CU soulèvent toujours des questionnements, mais les membres présents de la commission valident le principe de modification du règlement de service pour recentrer et rappeler les missions du SPANC. Le service formulera un avis uniquement sur présentation d'un dossier complet comprenant une étude de sol.
- La procédure de contre visite des ventes n'appelle pas de remarques particulières. Le règlement de service sera donc modifié pour inclure ces nouvelles dispositions de contrôle.
- Le grille tarifaire sera ajustée de la mention « contrevisite des ventes » au tarif 2. La gratuité des contrôles pour les installations contrôlées il y a moins de 5 ans et dont les conclusions sont favorables sera remise. (en effet, elle existait sur la grille tarifaire de 2019 et n'avait pas été reportée sur la grille tarifaire 2023).